

Réunion du 29 juin 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 109
Nombre de présents : 97
Nombre de votants : 106

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Frédéric LAVIELLE, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Isabelle NOUSTY (suppléante de Paul MONTAUT), Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Nicole TURRA, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Michel LAGOUARDAT, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Louis GOUDICQ, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Jacques CLAVE, Véronique ETCHART, Estelle PALIS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, Stéphanie LERICHE, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Corinne RHOUY, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE, Catherine LEYGUES, Bernadette PRADA, Bernard TURPAIN, Thierry LAFFITTE, Claude ESCOFET, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Elisabeth SAN AUGUSTIN (suppléante de la commune de Sarpourenx), Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU.

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Didier ALSINET, Axelle MARCHET (pouvoir à Alice BENAVENTE), Louis COSTEDOAT, Michel JESER, Paul MONTAUT, Anthony BERBEL (pouvoir à Gilbert AURRIAC), Emmanuel HANON (pouvoir à Francis GRINET), Jean-Pierre HOURCLE (pouvoir à Valérie MARQUEHOSSE), Marie-Luce MUSEL (pouvoir à Pierrette DOMBLIDES), Patrick PEYRE-POUTOU (pouvoir à Claire-Lise LAFOURCADE), Jean-Marc TERRASSE (pouvoir à Bernadette PRADA), Sylvie DAHETZE (pouvoir à Jacques CASSIAU-HAURIE), Hélène MARTEUILH (pouvoir à Aline LANGLES).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 1 : ZONE EUROLACQ 2 : VENTE DES LOTS 6H, 3A ET 3B

Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

Les travaux d'aménagement de la zone d'activité économique Eurolacq 2 située sur les communes d'Artix, de Labastide-Cézeracq et Labastide-Monréjeau sont désormais terminés.

Trois porteurs de projet ont exprimé leur souhait de s'implanter sur cette zone. Il s'agit de :

- **L'étude de Jean-Paul MATTEI, notaire à Artix**

L'étude de maître MATTEI souhaite construire un bâtiment d'environ 500 m² à usage de bureaux et stockage des archives de l'étude. Le local situé au centre ville d'Artix

serait conservé et son activité serait développée sur la zone. Elle souhaite s'implanter sur le lot 6H, d'une superficie d'environ 2 565 m² (document d'arpentage en cours de réalisation), commercialisé au prix de 65 €/m² HT.

- **La société ACAHÉ, maître d'œuvre actuellement en location à Mourenx**

Afin de pouvoir s'implanter durablement sur le territoire, Monsieur Stoeklin, son fondateur, souhaite devenir propriétaire de son local. Son projet consiste en la réalisation d'un bâtiment d'environ 150 m² comprenant 2 cellules artisans au rez-de-chaussée (hangar, vestiaire, un bureau) et les locaux de l'entreprise ACAHÉ à l'étage. Le projet se ferait sur le lot 3A, d'une superficie d'environ 2 704 m² (document d'arpentage en cours de réalisation), commercialisé au prix de 28 €/m² HT.

- **L'entreprise AUX COULEURS DE LA MAISON représentée par Monsieur et Madame Loisel**

Cette entreprise de peinture est actuellement basée à Artix zone Eurolacq 1. Afin de développer leur activité, Monsieur et Madame Loisel souhaiteraient implanter un bâtiment d'environ 300 m² comprenant un magasin de vente de peinture et une partie locative sur le lot 3B. Ce lot, d'une superficie d'environ 2 791 m², est commercialisé au prix de 28 €/m² HT.

Au cas où le lot 3A se libérerait, Monsieur et Madame Loisel souhaitent avoir une priorité pour s'y implanter.

Vu l'avis de France Domaine en date du 15 juin 2015, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** la vente du lot 6H situé sur la zone Eurolacq 2 (commune d'Artix), d'une superficie approximative de 2 565 m², à l'étude notariale de maître MATTEI ou à toute autre société représentée par lui,
- **de fixer** le prix de vente du lot 6H à 65 €/m² HT,
- **d'autoriser** la vente du lot 3A situé sur la zone Eurolacq 2 (commune de Labastide-Monréjeau), d'une superficie approximative de 2 704 m², à la société ACAHÉ ou à toute autre société représentée par Monsieur Stoeklin,
- **de fixer** le prix de vente du lot 3A à 28 €/m² HT,
- **d'autoriser** la vente du lot 3B situé sur la zone Eurolacq 2 (commune de Labastide-Monréjeau), d'une superficie approximative de 2 791 m², à l'entreprise AUX COULEURS DE LA MAISON ou à toute autre société représentée par Monsieur et/ou Madame Loisel,
- **de fixer** le prix de vente du lot 3B à 28 €/m² HT,
- **d'accorder** la priorité à toute société représentée par Monsieur et/ou Madame Loisel pour l'acquisition du lot 3A au prix de 28 €/m² HT en cas de désistement de la société ACAHÉ ou de son représentant,
- **d'autoriser** son Président à signer les actes de vente et tous documents nécessaires pour mener à bien ces opérations.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE

